



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-58**

Séance publique du

9 février 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150209- lmc161734-DE-1-1
Date de signature : 12/02/2015
Date de réception : jeudi 12 février 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN
DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE**

Le 9 février 2015 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 03/02/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Alexandre GALLESE.

Secrétaire : S.DIJON

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie

Direction Coordinatrice de l'Education

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FÉVRIER 2015**Nomenclature : 5.3**

Designation de représentants

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA**Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES****OBJET** : MISE A JOUR DU TABLEAU DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° DL-2014.33 du conseil Municipal en date du 28 avril 2014

la Ville a procédé à la désignation des représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein des conseils d'administration des collèges et lycées, à savoir :

Etablissements de + de 600 élèves

Collège ARC DE MEYRAN	Eric CHEVALIER – Gilles DONATINI
Collège CHATEAU DOUBLE	Françoise TERME – Claude MAINA
Collège MIGNET	Irène MALAUZAT – Danielle SANTAMARIA
Collège ROCHER DU DRAGON	Irène MALAUZAT – Liliane PIERRON
Collège SAINT EUTROPE	Stéphane PAOLI - Abbassia BACCHI
Lycée Paul CEZANNE	Jacques BOUDON – Stéphane PAOLI
Lycée Georges DUBY	Danièle BRUNET – Laurent DILLINGER
Lycée Emile ZOLA	Abbassia BACCHI – Eric CHEVALIER
Lycée VAUVENARGUES	Irène MALAUZAT – Jacques BOUDON

En application des dispositions du code de l'Education livre IV – Titre II, chapitre 1^{er}, article R 421-14 modifié par décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 – art. 2,
le Conseil Municipal doit procéder à la mise à jour du tableau de ses membres désignés pour siéger au sein des conseils d'administration des collèges et lycées de plus de 600 élèves, à savoir :

Etablissements de + de 600 élèves

Collège ARC DE MEYRAN	1 représentant
Collège CHATEAU DOUBLE	1 représentant
Collège MIGNET	1 représentant
Collège ROCHER DU DRAGON	1 représentant
Collège SAINT EUTROPE	1 représentant
Lycée PAUL CEZANNE	1 représentant
Lycée GEORGES DUBY	1 représentant
Lycée EMILE ZOLA	1 représentant
Lycée VAUVENARGUES	1 représentant

Selon les dispositions de l'article L 2121 -21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nomination ou présentation est votée à bulletin secret ; après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, à ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par Madame le Maire.

Compte tenu de ces indications, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER**, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à ces désignations
- **PROCEDER**, à la désignation dans les conditions ci-dessus précitées, des représentants de la collectivité devant siéger au sein des conseils d'administration des collèges et lycées de plus de 600 élèves désignés dans le présent rapport.

DL.2015-58 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 9
Suffrages Exprimés	: 45
Pour	: 45
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Edouard BALDO Lucien-Alexandre CASTRONOVO Noelle CICCOLINI-JOUFFRET Charlotte DE
BUSSCHERE Michele EINAUDI Hervé GUERRERA Souad HAMMAL Gaelle LENFANT Jean-
Jacques POLITANO

ONT ETE DESIGNES :

Collège ARC DE MEYRAN	Eric CHEVALIER
Collège CHATEAU DOUBLE	Françoise TERME
Collège MIGNET	Irène MALAUZAT
Collège ROCHER DU DRAGON	Stéphane PAOLI
Collège SAINT EUTROPE	Stéphane PAOLI
Lycée Paul CEZANNE	Jacques BOUDON
Lycée Georges DUBY	Danièle BRUNET
Lycée Emile ZOLA	Abbassia BACHI
Lycée VAUVENARGUES	Irène MALAUZAT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
R. MERGER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Lopez', with a long horizontal stroke underneath.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/02/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

Rapport N° 14.01

MISE A JOUR DU TABLEAU DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

ONT ETE DESIGNES

Collège ARC DE MEYRAN	Eric CHEVALIER
Collège CHATEAU DOUBLE	Françoise TERME
Collège MIGNET	Irène MALAUZAT
Collège ROCHER DU DRAGON	Stéphane PAOLI
Collège SAINT EUTROPE	Stéphane PAOLI
Lycée Paul CEZANNE	Jacques BOUDON
Lycée Georges DUBY	Danièle BRUNET
Lycée Emile ZOLA	Abbassia BACCHI
Lycée VAUVENARGUES	Irène MALAUZAT